



Ce programme vise à planter un arbre pour chaque naissance ou adoption, offrant ainsi aux générations futures un environnement vert et propice à leur épanouissement.

Les enfants nés entre le 1er janvier et le 31 décembre en cours seront célébrés lors de la cérémonie de mai l'année suivante.

Détails du programme :

- Ce programme s'adresse à tous les résidents de Saint-André-d'Argenteuil qui deviennent parents biologiques ou adoptifs ;
- L'arbre sera planté sur un terrain municipal désigné par la direction.

Pour soumettre une demande :

Les personnes ont jusqu'au 15 mars de chaque année pour soumettre une demande. Les personnes admissibles sont les naissances ou adoptions survenues entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année précédente.

Faire parvenir une demande par courriel à info@stada.ca avec les informations et les pièces justificatives requises.

- Noms des parents (tuteurs ou parents adoptifs) ;
- Adresse de résidence ;
- Téléphone ;
- Prénom et nom de l'enfant ;
- Date de naissance de l'enfant ;

Pièces justificatives requises, à joindre au courriel :

(numérisation ou photo, en format JPG, PNG ou PDF)

- Certificat de naissance de l'enfant ;
- Preuve de résidence (compte de taxes, facture Hydro-Québec ou permis de conduire) ;

Les parents seront invités à la cérémonie via courriel. Ceux-ci pourront avec leur enfant participer à la plantation.

Consentement

Je consens à ce que les renseignements fournis dans ce formulaire soient transmis afin que je puisse être invité à la cérémonie *Une Naissance Un Arbre*.